



Le conseil municipal a adopté, le 19 mai 2020, le Règlement complémentaire concernant les chiens n° 1771, qui vient compléter le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens qui est en vigueur depuis mars 2020. Le Règlement n° 1771 prévoit que le gardien d'un chien âgé de plus de trois mois doit faire procéder à son identification permanente à l'aide d'une micropuce.

Dans le but d'inciter le plus de citoyens à respecter les exigences relatives au micropuçage prévues audit règlement, la Ville offre un remboursement de 10 \$ pour couvrir une partie des frais de l'acte vétérinaire d'implantation de la micropuce. La subvention est valide jusqu'à l'épuisement des fonds prévus.

GARDIEN DU CHIEN

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

MICROPUÇAGE

Nom du vétérinaire : _____

Numéro de la micropuce : _____

Nom du chien : _____

N° de la licence enregistrée à Vaudreuil-Dorion pour le chien micropuçé [?] : ____ _

Note : Si le chien porte une médaille sans lien avec l'enregistrement municipal, le propriétaire doit effectuer les démarches pour l'enregistrement avec le contrôleur animalier au 450 455-3371, poste 2599 ou via nos services en ligne à <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/services-en-ligne/licence-animale> avant de faire la demande de subvention.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- L'admissibilité doit être déterminée au préalable par le Service de l'aménagement du territoire;
- Le micropuçage doit avoir été réalisé par un vétérinaire ayant un établissement dans la ville de Vaudreuil-Dorion;
- La demande de subvention doit être acheminée à la Ville dans un délai maximal de 12 mois suivant l'intervention.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire complété et preuve de résidence;
- Facture de l'acte vétérinaire d'implantation de la micropuce indiquant le nom et l'adresse du vétérinaire.

À la suite du micropuçage de votre animal, une mise à jour de l'enregistrement est requise. Nous vous invitons à utiliser la plateforme en ligne précédemment mentionnée et sélectionner « mise à jour de coordonnées ». Aucuns frais ne seront exigés pour la mise à jour d'un enregistrement.